



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1007206A3

NUMERO DE DEPOT : 09300603

Classif. Internat. : B65C

Date de délivrance le : 25 Avril 1995

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 15 Juin 1993 à 14H40 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : VANDERPLAETSE Noel  
Vogelheide 35, B-9052 GENT-ZWIJNAARDE(BELGIQUE)

représenté(e)s par : LEMAIRE Guy, BUREAU VANDER HAEGHEN - K.O.B. S.A., Rue  
Colonel Bourg 108A,- B 1040 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles, pour : APPAREIL-POSEUR D'ETIQUETTES.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité  
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de  
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 25 Avril 1995  
PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS L  
Directeur

## APPAREIL-POSEUR D'ETIQUETTES

La présente invention est relative à un appareil-  
poseur d'étiquettes monté sur un bras de positionne-  
ment. Elle concerne également un procédé pour apposer  
une étiquette sur un emballage liaisonné par une bande  
5 de support. Elle trouve sa principale application dans  
les chaînes de production, les ateliers d'emballage et  
de manutention de marchandises, les magasins et les  
entrepôts d'expédition.

10 Il est souvent nécessaire d'identifier un colis ou  
une marchandise palettisable ou un paquet encombrant,  
au moyen d'une grande étiquette, de format DIN A4 par  
exemple. Il faut, pour appliquer cette étiquette sur  
l'emballage, une surface plane, de préférence une  
15 face, qui ne craint pas d'être abimée ou salie par  
l'adhésif dont est muni le dos de l'étiquette.  
Généralement, on évite de placer une étiquette sur un  
emballage à claire-voie, tel qu'un cageot pour le  
transport des fruits et légumes, un empilement de  
20 casiers à bière ou tout plateau de vente en matière  
cartonnée ou synthétique.

Par le document EP-A-123655, on connaît un appareil  
automatique apte à conditionner sur palette des  
25 cageots de fruits et légumes au moyen d'un filet  
d'enveloppement pourvu de bandes de support en matière  
synthétique et d'une étiquette de format supérieur à  
DIN A4 au moins, appliquée sur les bandes de support.  
L'inconvénient de ce conditionnement réside dans le  
30 fait que l'étiquette en papier est collée directement

sur le filet d'enveloppement et/ou la bande de support réalisée en matière synthétique.

5 Or, des mesures pressantes contenues dans des directives récentes du Conseil des Communautés Européennes en matière d'emballage exigent que des matériaux de nature différente ne peuvent être utilisés dans un emballage que s'ils peuvent facilement être séparés ou détachés l'un de l'autre.

10

Par conséquent, le collage de l'étiquette sur le filet d'enveloppement ou la bande de support réalisée en matière synthétique est interdit.

15

La présente invention vise à satisfaire les exigences des directives susdites et à réaliser la pose de l'étiquette sur une bande de support ou de liaisonnement de manière à pouvoir facilement la séparer. Elle concerne un appareil-poseur d'étiquettes monté à l'extrémité d'un bras de positionnement. Selon l'invention, l'appareil est caractérisé en ce qu'il comprend un plateau présentant une face plane d'appui et un chariot en forme d'équerre portant à une extrémité un rouleau-presseur capable de rouler le long de la face plane susdite en exerçant une pression contre celle-ci.

20

25

Selon une particularité de l'invention, le plateau de l'appareil présente un rebord incliné dont le retrait correspond au moins au diamètre du rouleau. Dans une forme de réalisation particulière de l'appareil, le chariot est actionné à l'aide d'un vérin fixé au dos du plateau. La face plane du plateau est pourvue d'organes de préhension, en particulier des ouvertures d'aspiration, des ventouses ou une

30

35

charge électro-statique.

L'invention concerne aussi un procédé pour poser  
une étiquette sur un emballage liaisonné par une bande  
5 de support. Ce procédé est caractérisé en ce que une  
partie au moins de l'étiquette est posée autour de la  
bande de support.

Une caractéristique nouvelle est le fait que  
10 l'étiquette est encollée sur elle-même. Dans ce but,  
un bord de l'étiquette est recouvert d'une ligne de  
colle.

Dans un mode d'exécution du procédé, on replie, à  
15 l'aide d'une rouleau, une partie d'étiquette dépassant  
d'une bande de support sur elle-même et on encolle le  
dépassant susdit sur le corps de l'étiquette, le long  
d'une ligne de colle. La ligne de colle est appliquée  
sur le bord de la face de dos du dépassant de  
20 l'étiquette avant le repliage.

On peut même prévoir que l'étiquette soit posée sur  
la bande de support ou de liaisonnement avant que  
celle-ci ne soit appliquée sur l'emballage ou pendant  
25 l'application.

D'autres particularités et détails de l'invention  
seront décrites dans la description suivante faisant  
référence aux dessins ci-annexés, qui illustrent une  
30 forme de réalisation particulière de l'appareil-poseur  
d'étiquettes suivant l'invention.

Dans ces dessins :

- 5 - la figure 1 est une vue en perspective d'un  
appareil-poseur selon l'invention en position  
d'attente prête à saisir une étiquette;
- 10 - la figure 2 est une vue en élévation latérale de  
l'appareil montré dans le figure 1;
- la figure 3 est une vue semblable à celle de la  
figure 2, de l'appareil prenant une étiquette;
- 15 - la figure 4 est une vue de l'appareil-poseur  
apposant l'étiquette sur un emballage;
- la figure 5 illustre le rabattement du bord dépassant  
de l'étiquette;
- 20 - la figure 6 montre, en élévation latérale, le  
collage du bord rabattu de l'étiquette;
- la figure 7 est une vue en perspective de  
l'appareil-poseur en position de collage du bord  
rabattu.

25

Dans ces diverses figures, les mêmes signes de  
référence désignent des éléments identique et/ou  
analogues.

30

Comme illustré dans la figure 1, l'appareil-poseur  
1 d'étiquettes 2 comprend un plateau 3 présentant une  
face plane d'appui 4 pourvue d'organes de préhension 5  
d'une étiquette 2 de format supérieur ou égal au  
format DIN A4 et de la maintenir à plat sur la face  
35 plane 4 en permettant à un tronçon 6 de l'étiquette 2

de déborder de la face plane 4.

Un rouleau-presseur 7 monté sur un chariot élastiquement déformable 8 mû et guidé par un vérin 9, exerce un effort de poussée sur l'étiquette et l'applique vigoureusement contre la face plane du plateau.

En progressant à partir d'un rebord du plateau vers le centre de celui-ci, le rouleau-presseur 7 rabat la portion débordante 6 de l'étiquette sur elle-même, au dessus d'une bande de support 10 d'un emballage, contre laquelle le plateau 3, pourvu d'une étiquette 2, est positionné et replie l'étiquette 2 autour de la bande de support 10 sous une ligne bien nette. Le rouleau presseur 7 progresse sur le bord rabattu de l'étiquette 2 le long de la face plane 4 du plateau 3 et colle l'étiquette 2 sur elle-même grâce à une ligne de colle 11 appliquée préalablement sur l'étiquette, de préférence sur le dos de l'étiquette 2.

De cette manière, l'étiquette 2 est fixée sur la bande de support 10 en une bandelette métallique sans adhérer directement à celle-ci. Cette fixation répond aux exigences écologiques des directives de ne pas mélanger ni attacher entre eux des matériaux différents.

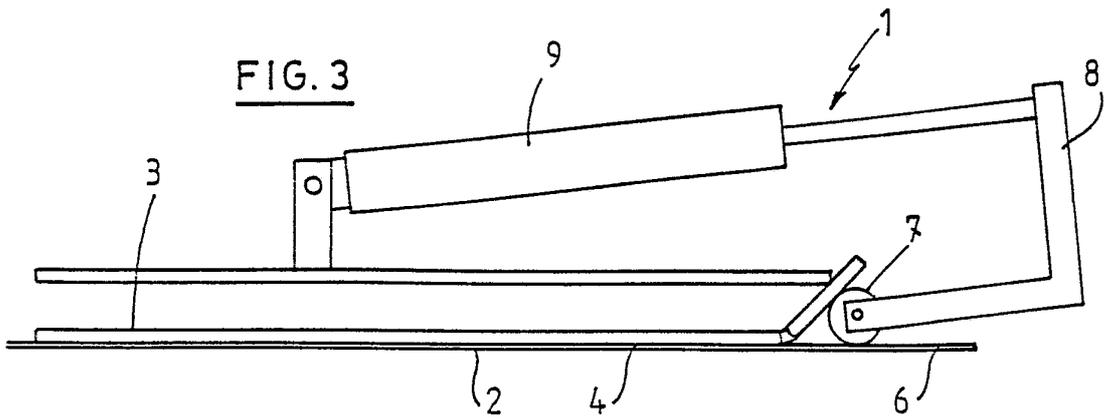
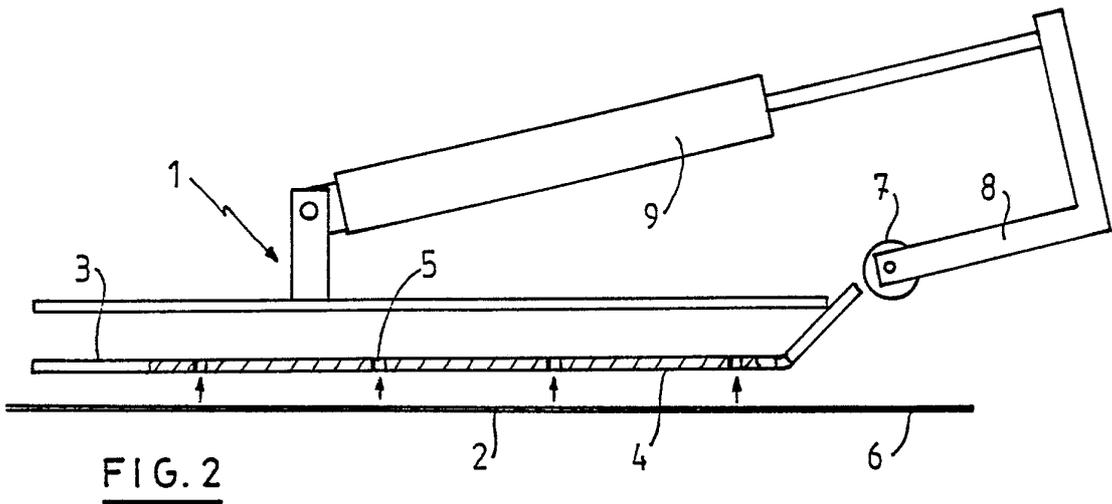
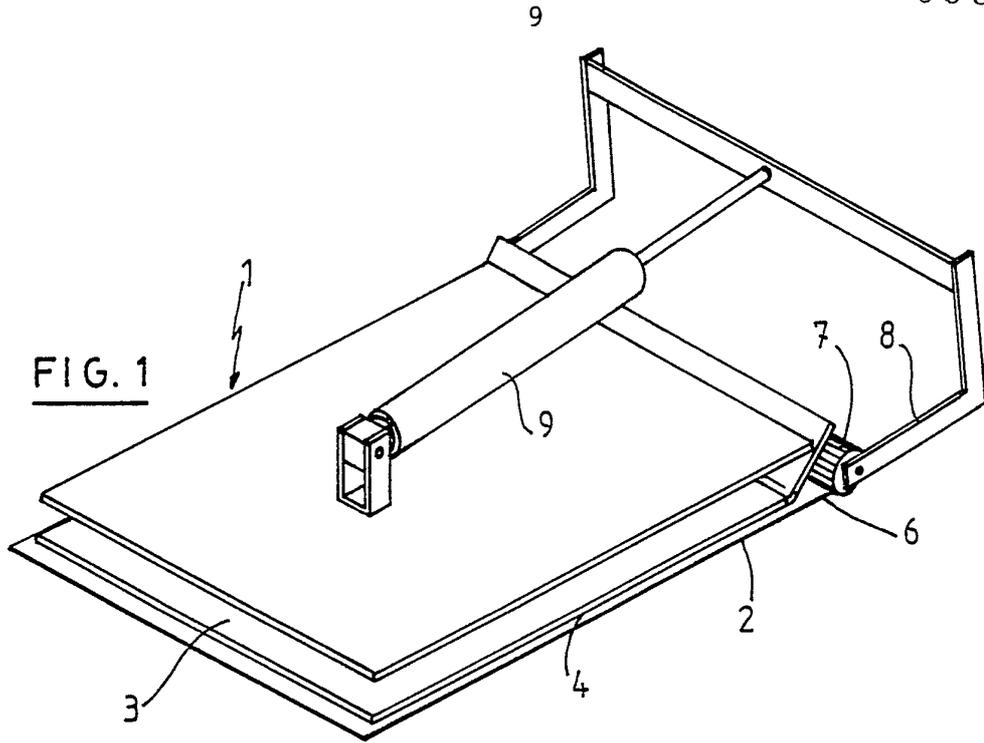
## REVENDEICATIONS

1. Appareil-poseur (1) d'étiquettes (2) monté à l'extrémité d'un bras de positionnement, caractérisé en ce qu'il comprend un plateau (3) présentant une face plane (4) d'appui et un chariot (8) en forme d'équerre portant un rouleau-presseur (7) capable de rouler le long de la face plane (4) susdite en exerçant une pression contre celle-ci.
- 5
2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau (3) présente un rebord incliné dont le retrait correspond au moins au diamètre du rouleau.
- 10
3. Appareil selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le chariot (8) est actionné à l'aide d'un vérin (9) fixé au dos du plateau (3).
- 15
4. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la face plane du plateau (3) est pourvue d'organes de préhension (5), en particulier des ouvertures d'aspiration, des ventouses ou une charge électro-statique.
- 20
5. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le chariot (8) est élastiquement déformable.
- 25
6. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le bras de positionnement est articulé et/ou retractable.

7. Procédé pour poser une étiquette sur un emballage liaisonné par une bande de support (10), caractérisé en ce qu'une partie au moins de l'étiquette (2) est posée autour de la bande de support.
- 5
8. Procédé selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'étiquette (2) est encollée sur elle-même.
9. Procédé selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que le bord de l'étiquette (2) est recouvert d'une ligne de colle (11).
- 10
10. Procédé selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'un rouleau (7) replie une portion d'étiquette dépassant d'une bande de support sur elle-même et encolle le dépassant susdit sur le corps de l'étiquette (2), le long d'une ligne de colle (11).
- 15
11. Procédé selon la revendication 10, caractérisé en ce que la ligne de colle (11) est appliquée sur le bord de la face dorsale du dépassant de l'étiquette (2) avant le repliage.
- 20
12. Procédé selon l'une quelconque des revendications 7 à 11, caractérisé en ce que l'étiquette (2) est posée sur la bande de support ou de liaisonnement avant que celle-ci ne soit appliquée sur l'emballage ou pendant l'application.
- 25
13. Procédé selon l'une quelconque des revendications 7 à 11, caractérisé en ce qu'on positionne un appareil-poseur (1) contre un emballage, de manière à appliquer un plateau (3) contre une bande de support (10), on entraîne un rouleau-presseur (7) le long du
- 30
- 35

5 plateau (3) au moyen d'un vérin (9), on rabat une portion débordante de l'étiquette (2) sur elle-même au-dessus d'une bande de support (10) d'un emballage en faisant progresser le rouleau (7) à partir d'un rebord du plateau (3) vers le centre de celui-ci et on replie l'étiquette (2) autour de la bande de support (10) sous une ligne bien nette et colle l'étiquette (2) sur elle-même grâce à une ligne de colle appliquée préalablement sur le dos de l'étiquette (2).

10



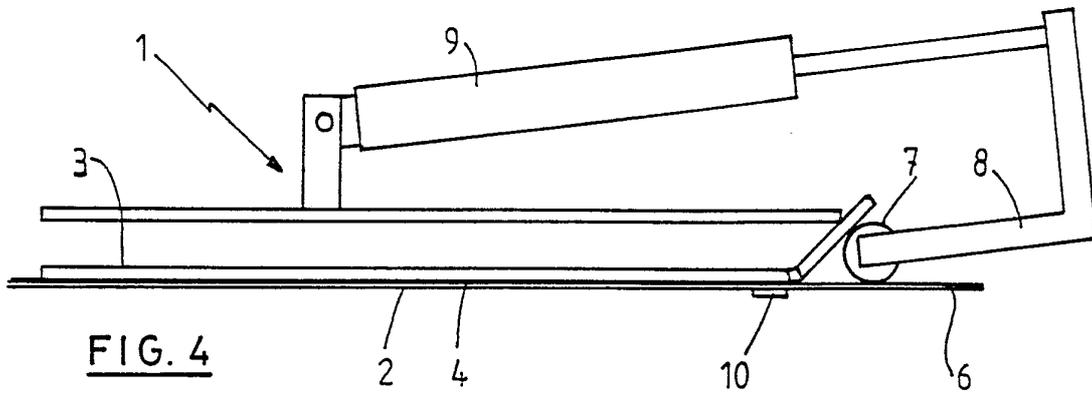


FIG. 4

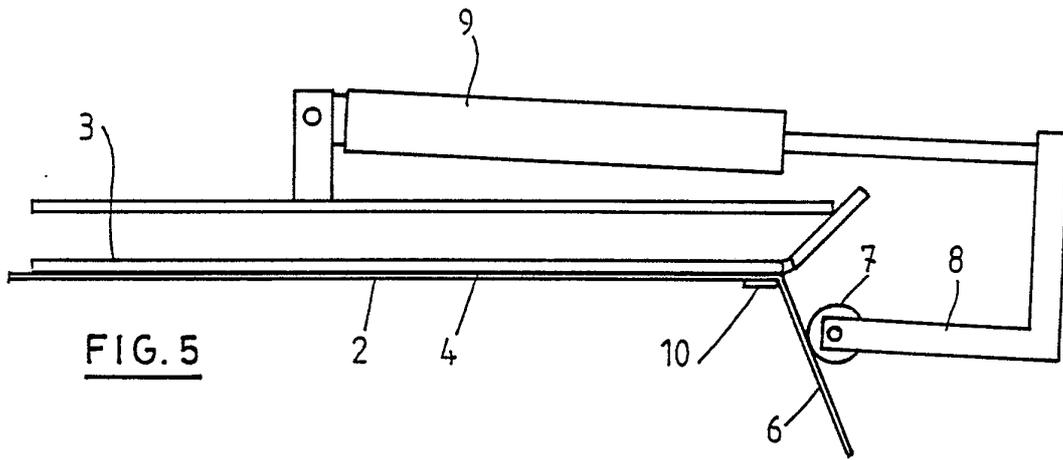


FIG. 5

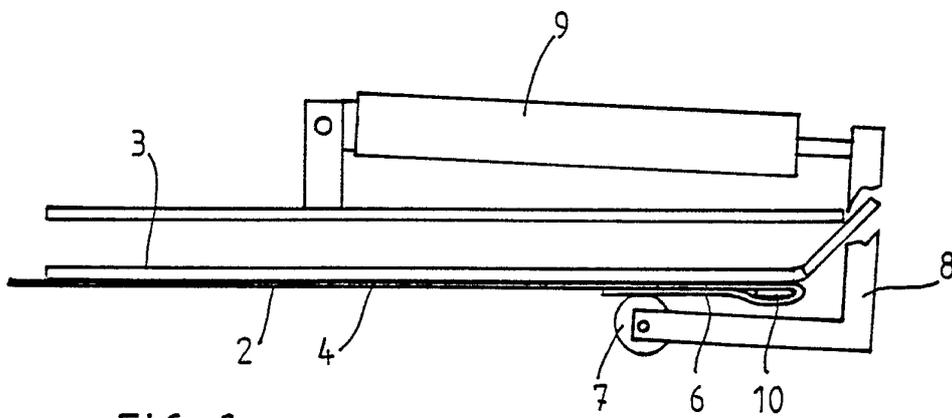
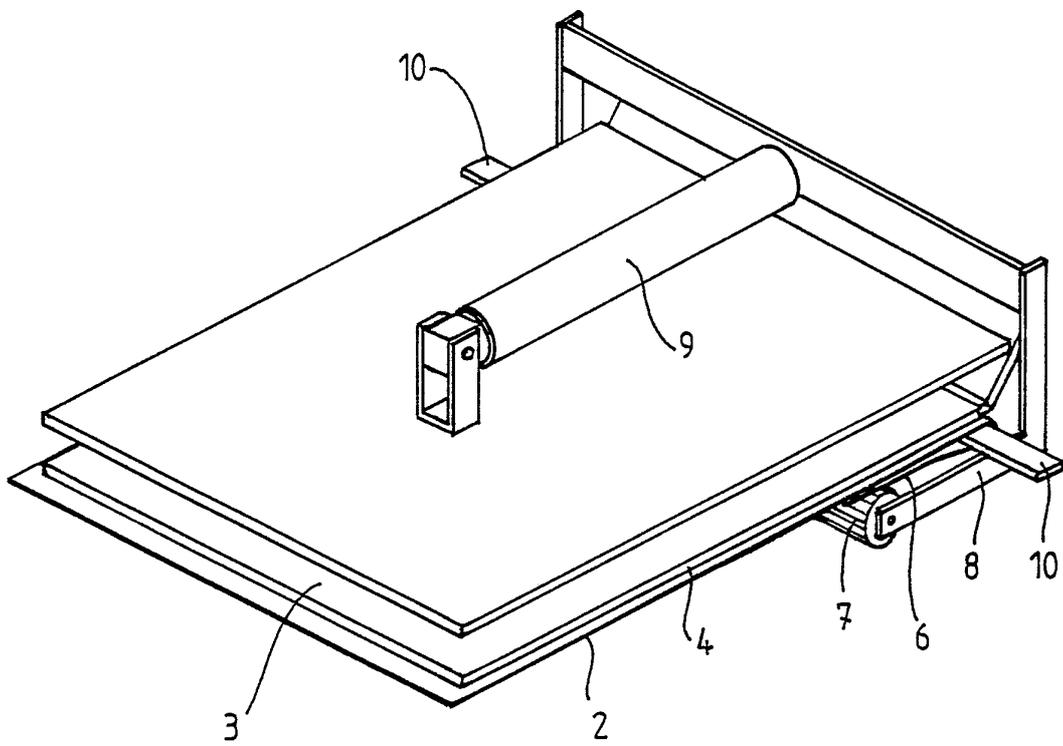


FIG. 6

FIG. 7





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

BO 4494  
BE 9300603

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	US-A-4 627 218 (AKERSTROM ET AL.) * colonne 4, ligne 55 - colonne 5, ligne 34; figures 1,4-7 *	1	B65C3/02 B65C1/04
X	US-A-4 770 729 (SPENCER ET AL.) * revendication 1; figures 1-3 *	7,8,12	
A	US-A-1 991 281 (JOHNSON)		
D,A	EP-A-0 123 655 (SORMA SRL)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			B65C B65B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
8 Février 1994		Deutsch, J-P	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (F04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 4494  
BE 9300603

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-02-1994

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US-A-4627218	09-12-86	AUCUN	
US-A-4770729	13-09-88	AUCUN	
US-A-1991281		AUCUN	
EP-A-0123655	31-10-84	DE-A- 3467551 US-A- 4537006	23-12-87 27-08-85